

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT de l'AUDE**

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

Afférents au Conseil Communautaire  
: 82

En exercice : 82

Qui ont pris part à la délibération : 71

**DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**  
**RÉGION LÉZIGNANAISE, CORBIÈRES ET MINERVOIS**

Date de convocation : 03/02/2022

**SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**N° 11/2022**

**OBJET : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN MINI BUS 9 PLACES A LA COMMUNE DE SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE POUR LE TRANSPORT D'ELEVES DES ECARTS DE LA COMMUNE JUSQU'A L'ECOLE**

L'an deux mille vingt-deux et le 9 février à 18H15, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Région Lézignanaise Corbières et Minervois régulièrement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à l'Espace Culturel des Corbières de Ferrals des Corbières, sous la présidence de Monsieur André HERNANDEZ, président de la CCRLCM.

Isabelle GEA a été nommé(e) secrétaire de séance.

**Etaient présents : (66)**

ALBAS  
ALBIERES  
ARGENS MINERVOIS  
AURIAC  
BOUTENAC  
CAMPLONG D'AUDE  
CANET D'AUDE

CASCASTEL  
CONILHAC CORBIERES  
COUSTOUGE  
DAVEJEAN  
ESCALES  
FABREZAN  
FELINES TERMENES  
FERRALS LES CORBIERES  
FONTCOUVERTE  
HOMPS  
LAGRASSE  
LAROQUE DE FA  
LEZIGNAN CORBIERES

Jean-Claude MONTLAUR  
Yvon LACOMBE  
Gérard GARCIA  
Bernard SUTRA  
Alain MAILHAC – (Sylvie RAYNAUD)  
Serge LEPINE  
André HERNANDEZ – Joëlle CANITROT AYE  
Marcel REVERDY  
Didier CASATO  
Serge BRUNEL  
Paul BERTHIER  
Mélinda BORNIA  
Michel CAZENEUVE  
Isabelle GEA  
Jean-Marie SAURY  
Gérard BARTHEZ – Sabine BANCO  
Jacques CONTIES  
Béatrice BORT- (Dominique COMBE)  
René ORTEGA  
Raymond SPOLI  
Gérard FORCADA – Christine BENET – Jean-Paul PUJOL – Bernard FUMET -Sophie BIRKENER – Dominique JOLIS PAILHIEZ- Guy

LUC SUR ORBIEU	VIVES- Virginie JULIAN- Thierry CAUMEIL –Sylvie DANRE-
MONTBRUN DES CORBIERES	Dominique JOLIS- Sabrina FITO - Françoise BAROUSSE – Freddy
MONTJOI	NOLOT – Catherine FABRESSE ROCA - Thierry DENARD – Sylvie
MONTSERET	FUMET- Michel MASUYER- Rémi PENAVAIRE-
MOUX	Yves KOSINSKI- Christine MANGOLD
ORNAISONS	Guy D’ALANCON
PALAIRAC	Jessica BOSCH
PARAZA	Geneviève FABRE
QUINTILLAN	Gérard PIOCH
RIBAUTE	Gilles CASTY – Claire CHAOUAT
ROQUECOURBE MINERVOIS	Daniel LANGLOIS
SAINT ANDRE DE Rgue	Emile DELPY
SAINT COUAT D’AUDE	André CONTRERAS
SAINT LAURENT DE LA Crisse	Alain COSTE
SAINT PIERRE DES CHAMPS	Corinne GIACOMETTI – (Benoit MASQUELIN)
TALAIRAN	Jean-Michel FOLCH- Myriam MIQUEL
TERMES	David ELIS
THEZAN DES CORBIERES	Xavier DE VOLONTAT
TOURNISSAN	Roland QUINCEY
TOUROUZELLE	Cédric MALRIC
VIGNEVIEILLE	Hervé BARO
VILLEROUGE TERMENES	Philippe PUECH
	Marilyse RIVIERE
	Serge MARRET
	Olivier VERNEDE
	Michel PONCOT

**Etaient absents les représentants des Communes de : (10)**

CASTELNAU D’AUDE (Gilles BARTHES)  
 CRUSCADES (Jean-Claude MORASSUTTI)  
 DERNACUEILLETTE (Aaron-Lee GRIMSTONE)  
 FABREZAN (Frédéric BERROCAL)  
 LAIRIERE (Michel BARBAZA)  
 LANET (Jean-Marie GALINIE)  
 MASSAC (Jean-Louis GAILLARD)  
 ROUBIA (Geneviève LOPEZ)  
 SAINT MARTIN DES PUIITS (Henri RIVIERE)  
 SALZA (Rehda MENNAD)

**Procurations : (6)**

Philippe LACOMBE, Bouisse, à Olivier VERNEDE  
 William COMBES, Lézignan-Corbières, à Jean-Paul PUJOL  
 Didier JULIAN, Lézignan-Corbières, à Virginie JULIAN  
 Berengère LECEA, Lézignan-Corbières, à Gérard FORCADA  
 Christelle HERMAND, Mouthoumet, à Mélinda BORNIA  
 Jacques PIRAUD, Jonquières, à Paul BERTHIER

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriale ;

VU l'article L. 5211-4-3 du CGCT,

VU les statuts de la CCRLCM ;

VU la demande de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse ;

VU la convention de mise à disposition d'un mini-bus 9 places pour le transport d'élèves des écarts de la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse jusqu'à l'école pour un montant de 2000€ par an; (**ANNEXE 5**).

**Considérant** que le partage de biens s'effectue en dehors de tout transfert de compétences et ne concerne pas nécessairement toutes les communes membres d'un EPCI à fiscalité propre. Un EPCI à fiscalité propre peut acheter des biens mobiliers ou immobiliers qu'il met à disposition de ses communes membres, y compris pour la mise en œuvre de compétences qui n'ont pas été transférées antérieurement à l'EPCI à fiscalité propre.

**Considérant** que les modalités de partage et d'utilisation des biens sont fixées dans un règlement de mise à disposition des biens élaboré et adopté par l'intercommunalité.

**Considérant** que les biens partagés ne relèvent pas du droit de la commande publique. Le règlement de mise à disposition est élaboré par l'EPCI et détermine les biens concernés, les conditions de leur utilisation, et les modalités de remboursement.

**Considérant** que la CCRLCM détient pour l'organisation de la Compétence Enfance Jeunesse un minibus pour le transport des enfants et adolescents,

**Considérant** que la commune nécessite pour ses besoins propres, pour le transport d'élèves des écarts de la commune jusqu'à l'école de Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, l'usage d'un minibus,

**Considérant** que la CCRLCM dispose d'un tel véhicule minibus 9 places qui est conservé dans le parc de l'ALSH Lo Cabrits situé au 9 Bis rue de Trascastel, 11220 Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse,

**Considérant** que dans un souci de rationalisation des moyens technique et financier, la mise à disposition par la CCRLCM de ce véhicule à la Ville présente un intérêt dans le cadre d'une bonne organisation des services

Sur proposition du rapporteur, Jean-Michel FOLCH

*Le Conseil Communautaire, Oûi l'exposé, Après en avoir délibéré,*

**Par : 71 voix POUR**

**0 ABSTENTION**

**0 voix CONTRE**

**AUTORISE** le Président à signer la convention de mise à disposition à titre onéreux **pour un montant de 2000€ par an, à la commune de Saint Laurent de la Cabrerisse ;**

**HABILITE** le Président à signer toutes les pièces utiles à cet effet ;

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

**Le Président,**



  
**André HERNANDEZ**